

# IL Y A LES GOINFRES... ET PUIS LES ÉCŒURANTS GOULAFRES !

**CP Bourg : c'est l'histoire d'une entreprise qui n'en a jamais trop. Et qui ne connaît pas la gêne d'en demander toujours plus !**

Voilà des mois que nous bataillons sur cette nouvelle affaire de licenciement collectif, contestable tant sur la forme que sur le fond.

**Sur le fond**, car outre le drame humain qu'elle implique pour le personnel visé, elle ampute l'entreprise de toute chance de relance :

- aucune stratégie de Recherche et Développement ;
- aucune stratégie commerciale ;
- aucun plan de formation ;
- auxquels s'ajoute un seuil restant de travailleurs qui ne laisse aucune possibilité de redéploiement économique.

**Sur la forme**, car comme elle l'a fait en 2016 lors de la précédente restructuration qui avait déjà écarté quelque 80 travailleurs, la direction court-circuite toutes les règles de concertation. L'exemple de la décision unilatérale de fin anticipée de la phase 1 de la Loi Renault n'est qu'un exemple parmi d'autres.

Tout sera dit lorsqu'on soulignera ce que nos représentants FGTB ne cessent de dénoncer depuis des années. Manque total d'anticipation de l'évolution de l'impression papier au profit du numérique, mauvais choix stratégiques basés sur une délocalisation à outrance des métiers et de l'outil de production, valse incessante de consultants auprès de la Direction qui finalement n'ont chanté à l'unisson que le refrain qu'elle voulait bien entendre : investissements minima, réduction de coûts à gogo, navigation sans boussole...

**Notre colère est immense mais notre écœurement, cette fois, nous vient d'ailleurs.**

Alors que toutes nos forces sont mobilisées pour garantir aux travailleuses et travailleurs de nos secteurs les meilleures conditions de santé et sécurité dans cette période de crise, voilà

que le COVID-19 ouvre une porte inespérée à la Direction de CP Bourg pour un énième coup de Jarnac !

Ils le voudraient qu'ils ne pourraient plus attendre, « *la crise du Coronavirus a empiré la situation économique de la société* ».

Ils passent en force et commencent à virer les gens sur base d'un protocole d'accord que nous avons refusé de signer car, entre autres :

- alors qu'ils ne souhaitent pas faire prester les préavis, ce plan fait prester les personnes licenciées à partir de ce 6 avril, le tout en les plaçant sous le statut de chômeurs temporaires pour cas de force majeure. L'astuce ? C'est le contribuable qui paie cette partie du préavis avec une perte sèche pour les travailleurs. Rappelons qu'au départ, le chômage temporaire pour raison économique était prévu. Ce dernier statut ne faisant pas courir le délai de préavis, contrairement au cas de force majeure. Ils n'en loupent donc pas une ! Le pire ? Une fois cette période de chômage temporaire passée, les travailleurs verront leur contrat prendre fin anticipativement avec paiement de l'indemnité de rupture. Un mot ? Dégoûtant !
- ils utilisent encore cette crise sanitaire pour ne pas mettre en place une réelle cellule ;
- ils impliquent les organisations syndicales dans la reconnaissance de l'existence de raisons économiques et techniques au plan sur la table... alors qu'on se demande bien qui a bousillé l'outil...

Bref, un protocole qui leur permet de s'en tirer encore à meilleur compte que celui pour lequel nous n'étions déjà pas d'accord ! En faisant de surcroît payer la collectivité !

**MESSIEURS LES PATRONS, VOTRE « GOULAFRERIE » EST ÉCŒURANTE !**

**Nous exigeons le gel immédiat de la procédure en cours de licenciement.**

**Nous exigeons le gel immédiat de toute procédure dépassant la simple mise en chômage des travailleurs.**

**Et nous vous attendons de pied ferme pour la poursuite des discussions, tout en respectant – soyez sans crainte – les règles de distanciation sociale !**



**TOUTES & TOUS  
CONCERNÉ·E·S**

